

Edito

Ce bulletin contient les rapports d'activité et financier de la section académique SNES-FSU couvrant la période d'avril 2021 à décembre 2023, ainsi que les contributions des courants de pensée représentés à la CA académique.

Cette période aura été marquée par de forts enjeux et d'âpres luttes. En effet, aux crises précédentes (covid, bac Blanquer, Parcoursup...) se sont ajoutés de nombreux autres combats et non des moindres, comme celui contre la réforme des Retraites. La section académique s'y est pleinement investie, jouant, à l'image de la FSU dans son ensemble, un rôle de pivot essentiel dans le fonctionnement des intersyndicales et dans la construction des actions.

Malgré le contexte sanitaire et sécuritaire, le S3 a été aux côtés des personnels aussi bien pour faire face à des conditions de travail toujours plus dégradées que pour construire nos mandats lors du congrès de Montpellier puis pour les porter, notamment lors des élections professionnelles de décembre 2022.

Inscrit·es dans un travail fédéral, nous sommes resté·es majoritaires dans la quasi totalité des instances où nous siégeons et nous avons affirmé notre première position en CAPA sur le nouveau 2nd degré.

Au sein de la section académique, plusieurs départs ont eu lieu en cours de mandat mais le collectif mis en place en est sorti renforcé, notamment par l'arrivée de nouveaux militant·es : le S3 Nantes *fluctuat nec mergitur*. La section s'est ainsi mobilisée pour dénoncer, a fortiori dans un contexte de forte inflation, l'absence de revalorisation et faire échec au Pacte.

Au moment où les rodомontades du Ministre Attal commenceront à manifester leurs premiers effets dans les débats sur la DHG, les syndiqué·es de notre académie seront invité·es à se prononcer sur ces rapports académiques lors d'un vote organisé du 22 janvier au 15 février, dans les sections d'établissement et par correspondance pour les "isolé·es".

Ce vote, qui constitue la première étape de cette année de congrès où le SNES-FSU va redéfinir ses orientations, est un moment très important dans la vie démocratique de notre syndicat. Participer au vote est donc un acte fort de la vie syndicale. Il traduit également un engagement individuel pour témoigner de son attachement à un syndicalisme de revendication, de réflexion et d'action, qui rend des comptes et fait des propositions, tout en étant au quotidien aux côtés des personnels.

Toute l'équipe de la section académique se joint à nous pour vous souhaiter une bonne année 2024 ! Ce sera à nouveau une année de luttes mais elle sera aussi forcément particulière pour notre organisation puisque le SNES-FSU soufflera sa 80ème bougie au service de la défense collective et individuelle des personnels !

Cécile DELIANNE et Jeffrey-Gaylord REMAUD

Sommaire

Éditorial	1
Communication, perm et syndicalisation	2
Formation syndicale et CAPA.....	3
CPE et AED.....	4
Psy-EN et AESH.....	5
Non-Titulaires	6
Entrée dans le métier et Retrait·es	7
Actions	8
Règlement Intérieur	9
Courant de pensée UA.....	10
Courant de pensée EE	11
Rapport Financier	12



Le SNES-FSU tiendra son congrès national à La Rochelle du 18 au 22 mars prochain. Il sera précédé par notre congrès académique qui se déroulera à Angers les 19 et 20 février.

Ce rapport d'activité qui est soumis aux suffrages des syndiqué-es a pour objet de faire le point sur l'action de la section académique depuis le printemps 2021. Ces publications, échanges, scrutins et congrès illustrent pleinement le caractère démocratique et transparent de notre organisation syndicale.

Le vote sur ce rapport, ainsi que sur les rapports d'activité et financier nationaux, sera organisé dans les sections d'établissements qui comptent au moins 5 adhérent-es, et par correspondance au S3 pour les isolé-es et les retraité-es, du lundi 22 janvier au jeudi 15 février.

COMMUNICATION :

Tout en préservant les canaux traditionnels de la presse syndicale papier, la communication a poursuivi sa réorientation vers des médias électroniques moins coûteux, plus durables et permettant une plus grande souplesse. Ce sont donc 11 numéros du SNES Pays de Loire (SPL) qui ont été publiés entre avril 2021 et décembre 2023. La maquette a évolué vers une publication plus aérée, illustrée et agrémentée récemment de dessins de presse. A ces bulletins adressés à tou-tes les adhérent-es et aux sections d'établissement, s'ajoutent toujours les circulaires spéciales, mutations, non-titulaires, stagiaires, élections professionnelles... Le développement du site a été poursuivi pour en faire un outil permettant de traiter l'actualité académique, tout en constituant une base de réponse aux interrogations les plus fréquentes. Celui-ci est plus ergonomique et son identité a été harmonisée avec les autres sites nationaux. L'envoi de courriels aux adhérent-es ainsi que de messages sur les boîtes pros ont permis une diffusion rapide des informations mais dans un nombre volontairement restreint afin de respecter la réglementation et surtout de ne pas produire l'inverse de l'effet recherché, en saturant les collègues. Une lettre d'information électronique a été également adressée aux stagiaires syndiqué-es. Les comptes Facebook, Instagram, Twitter/X... ont été abondés en contenus actualisés, reprenant souvent les campagnes nationales. Un débat interne nous a amené.es à rechercher un équilibre quant à nos mandats sur les GAFAM, en écartant certains réseaux comme Tik-Tok. Enfin, la section académique s'est efforcée, sur cette période, de s'inscrire dans la stratégie nationale visant à augmenter la visibilité du SNES-FSU dans les différents médias locaux et régionaux.

PERMANENCES :

Une des activités militantes quasi-quotidienne est de répondre aux multiples sollicitations des adhérent-es. Les permanences sont assurées par des militant-es qui conservent une activité professionnelle : au SNES-FSU, aucun-e militant-e n'est déchargé-e à plus de 2/3 de son obligation de service, pour conserver un lien fort avec la profession et avec les réalités de nos métiers. Ces permanences se déroulent aussi bien au niveau départemental dans les « S2 » qu'au niveau académique dans le « S3 », sur des périmètres qui se complètent. Si les permanences « physiques » dans les S2 et le S3 restent la norme, les réponses aux adhérent-es passent de plus en plus par les courriels et les lignes portables, permettant une meilleure réactivité.

Les situations de l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation sont abordées, et des permanences spécifiques en direction des stagiaires, des non-titulaires et des retraité-es ont pu être poursuivies. Si les militant-es ont à cœur de répondre à l'ensemble des collègues, elles et ils ont investi prioritairement leur temps en faveur des adhérent-es en mettant à leur disposition des outils spécifiques, en leur réservant des rendez-vous individuels et en leur fournissant des conseils et explications plus approfondis. En trois ans, des centaines de rendez-vous ont été honorés et des milliers de mails échangés, souvent source de nouvelles adhésions.



SYNDICALISATION :

Alors que nous avons connu une très légère hausse de syndicalisation (+0,8 %) en 2020-2021 (quand notre bilan national baissait d'environ 3%), l'année 2021-2022 a été marquée par une baisse de 3,4 % de nos effectifs (quand notre bilan national était aussi en baisse de 3,5%). Cette tendance s'est inversée en 2022-2023, avec une hausse d'environ 3,7 % pour atteindre 1827 adhérent-es (quand le bilan national augmentait de 1,4%). Toujours victimes du phénomène de désyndicalisation, des suites de la loi de TFP (nous privant du paritarisme indispensable à la défense et au suivi des personnels) et des problèmes financiers de nos collègues (même si nous proposons des solutions individuelles), nous enregistrons toutefois un léger rebond depuis la dernière réforme des retraites.

FORMATION SYNDICALE :

Une cinquantaine de stages, académiques ou départementaux, ont été organisés en direction des non syndiqué-es (qui acceptent de recevoir les informations du SNES), des adhérent-es et des militant-es. Ils abordent des thématiques variées, parfois catégorielles, et, quand cela est possible, sous bannière fédérale (notamment les stages à destination des stagiaires et des non-titulaires). C'est l'occasion pour les participant-es de rencontrer d'autres collègues, de confronter les situations et d'échanger dans un cadre libéré de toute pression professionnelle. Ces moments de formation syndicale permettent aussi d'informer sur les textes en vigueur, les droits des personnels, afin de pouvoir agir efficacement dans les établissements, en répondant aux injonctions hiérarchiques abusives et en construisant des ripostes collectives.

Au niveau académique, en 2021-2022

18 octobre : Collectif CPE / 9 novembre : Orientation / 17 novembre : Stagiaires et Inter avec le SNUEP et le SNEP / 18 novembre : TZR / 30 novembre : Rendez-vous de carrière / 3 décembre : Psy-EN / 19 janvier : Non-titulaires / 24 février : CPE / 16 mars : réunion d'information Intra / 3 mai : Psy-EN / 5 mai : Professeur-es documentalistes

En 2022-2023

20 octobre : TZR / 10 novembre : Collectif CPE / 16 novembre : Stagiaires et Inter avec le SNUEP et le SNEP / 22 novembre : Psy-EN / 15 décembre : Professeur-es documentalistes / 10 février : Non-titulaires / 2 mars : formation des militant-es Intra / 15 mars : réunion d'information Intra / 30 mars : CPE / 12 mai : Non-titulaires / 28 juin : TZR / 29 juin : Professeur-es documentalistes

En 2023-2024

10 octobre : Collectif CPE / 15 novembre : Stagiaires et Inter avec le SNUEP et le SNEP / 16 novembre : Non-titulaires Nantes / 24 novembre : Non-titulaires Angers / 14 décembre : TZR

COMMISSIONS PARITAIRES, DÉFENSE DES RÈGLES COLLECTIVES ET SUIVI DES PERSONNELS TITULAIRES : UNE NOUVELLE ÈRE

La loi de « Transformation de la Fonction Publique » d'août 2019 a écarté les représentant-es élu-es du personnel, où les commissaires paritaires du SNES-FSU sont majoritaires, des commissions paritaires académiques (CAPA) qui géraient les opérations de mobilité et de promotion des fonctionnaires, ce qui a radicalement transformé le travail militant sur ces sujets.

Sur le plan de la mobilité et des mutations, le sentiment d'opacité voire d'injustices de traitement, et de suspicions vis-à-vis des opérations, nécessite un temps de conseil accru en direction des collègues, tant en amont du mouvement qu'en aval pour tenter de lever les incompréhensions. Les échanges de mail sont intenses pour expliquer les règles, calculer les barèmes et vérifier leur prise en compte par les services du rectorat. Et ce d'autant plus que l'externalisation du service « info mobilité » est loin de répondre de façon fiable aux questionnements des collègues. Enfin, le ministère, pour « compenser » la disparition des CAPA, a ouvert des voies de recours à l'issue du mouvement : les militant-es défendent les collègues, souvent en grande souffrance, au

cours de groupes de travail bilatéraux et obtiennent des réponses favorables, certes généralement provisoires, pour une majorité de situations. La vigilance des élu-es et les multiples questions posées à l'administration concourent à une application la plus rigoureuse possible des règles du mouvement.

Sur le plan de la carrière, les règles de promotion, jusqu'à l'accès à la classe exceptionnelle, sont relativement contraintes et barémées et dépendent principalement des résultats des rendez-vous de carrière. Pour ces trois étapes importantes, les militant-es sont à disposition pour répondre aux questions des collègues. Surtout, ils accompagnent, ici aussi, les recours sur l'appréciation finale du ministre (pour les agrégé-es) et de la rectrice (pour les corps déconcentrés) notamment au cours d'une des dernières CAPA qui subsiste. Et le travail des élu-es participe largement au taux relativement important de réponses positives lors de ces recours, qui reste encore malgré tout insatisfaisant.

Enfin, la CAPA est aussi convoquée pour la titularisation des stagiaires agrégé-es ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Sur l'ensemble de ces sujets, le nouveau mode d'élection des commissaires paritaires, représentant désormais la FSU sur l'ensemble des corps et des catégories, modifie et renforce notre travail fédéral dans l'académie.

JURIDIQUE

En lien avec le SNES-FSU national (S4), la section académique conseille et accompagne les collègues dans la préparation et les démarches de saisine du Tribunal Administratif de Nantes pour des recours contre des décisions défavorables de l'administration (principalement des refus d'allègement de service pour les titulaires).

Concernant les non-titulaires, nous avons mené et menons encore des combats au TA pour faire valoir nos lectures des textes de loi.

Si ces recours connaissent des fortunes diverses, la section académique incite les collègues à ne pas hésiter à saisir le TA. Nous les accompagnons tout au long du processus.

CPE

Le secteur CPE de la section académique se compose d'une CPE déchargée (2h) et d'un collectif CPE composé d'une dizaine de membres. Ce collectif se retrouve une à deux fois par an pour faire le point dans notre académie (besoins, problèmes rencontrés, mise en place d'un stage) et aide la collègue déchargée sur les GT concernant l'implantation des postes.

Les stages de formation syndicale sont systématiquement ouverts à tou·tes les CPE de l'académie, syndiqué·es ou non.

En 2022/2023, un stage a réuni une quinzaine de personnes ; pour 2023/2024, il se déroulera en janvier 2024. Nous projetons de constituer un "groupe métier CPE", notamment pour mobiliser et syndiquer des collègues.

Au niveau de la communication, nous écrivons des articles dans le SPL, sur le site du SNES académique et sur les réseaux sociaux.

Enfin, la militante déchargée participe aux GT proposés par le Rectorat sur la catégorie, siège en CAPA et au Conseil Médical du 44. Elle accompagne aussi les collègues qui sollicitent le SNES via la boîte mail CPE.

Le collectif académique est fragile et le secteur CPE du S3 ne compte qu'une seule militante.

Il faudrait absolument étoffer ce collectif (dont une grande partie partira en retraite prochainement), mais les pressions professionnelles sont telles que les collègues hésitent à s'engager, malgré un niveau de syndicalisation toutefois correct.

**AED**

Personnels précaires, les AED sont au cœur des préoccupations du SNES-FSU. Suite au combat devant les tribunaux administratifs, notamment celui de Paris (décembre 2022) ou devant le Conseil d'État (avril 2022), les AED ont enfin le droit à la prime REP/REP+ mais minorée de 36 %. Autre évènement substantiel de ces dernières années : depuis l'été 2022, les AED peuvent être embauché·es en CDI. Pour autant, ce contrat est loin d'être parfait (pas d'obligation à l'emploi en CDI suite aux 6 années de CDD ; pas d'obligation à l'emploi à plein temps ; pas de grille indiciaire donc pas d'évolution de salaire, même si celle-ci doit faire l'objet, au moins tous les trois ans, d'un réexamen après un entretien professionnel par le chef d'établissement ; pas de crédit de formation).

Les AED ont été particulièrement mobilisé·es ces dernières années dans les différents mouvements sociaux. Ces engagements font souvent écho à leur quotidien et à leur souffrance. Les services de jour et de nuit s'enchaînent, entraînant le non respect de la durée quotidienne de travail, d'un temps de repos suffisant, de l'amplitude horaire. Certain·es responsables hiérarchiques se montrent très contraignant·es voire oppressant·es.

Les AED deviennent également, avec les dernières réformes, des variables d'ajustement pour palier les difficultés dans les établissements, produisant des distorsions fortes entre AED mais également entre AED et Enseignant·es.

Pour ce secteur de la section académique, deux militant·es suivent et accompagnent les collègues via la boîte mail spécifique. Les AED qui nous sollicitent recherchent essentiellement des informations, sont souvent non syndiqué·es et ont du mal à demander un accompagnement.

En 2023/2024, le S3 a décidé de proposer un stage dans chaque département mais nous avons dû les annuler faute de participant·es en nombre suffisant.

Nous développons donc la communication pour soutenir et amener les AED vers la syndication lors des tournées des d'établissement, en passant dans les vies scolaires, et à travers des articles dans le SPL et le site du SNES académique.

Psy EN

Après trois ans de grand démantèlement des services publics de l'Éducation Nationale, les conditions d'enseignement et de réussite des élèves ne sont pas au rendez-vous... et l'orientation est loin d'être en reste !

Les Psy-EN sont toujours plus dispersé-es avec l'éclatement de leurs missions dans un temps très restreint à consacrer aux différentes tâches, aux différents publics et aux différents lieux d'intervention. Ils et elles sont très sollicité-es par les familles, les élèves et aussi par les collègues mais sans doute aussi mieux reconnu-es des partenaires extérieurs (aide à l'enfance, services psy, justice, handicap ...). L'entretien individuel, l'écoute, la neutralité et le non-jugement sont essentiels aujourd'hui pour les élèves qui ont vécu / vivent durement, pour certain-es d'entre elles et eux, le post-COVID, le contexte international, la dégradation sociale et écologique...

Mais comment faire face quand nombre de postes ne sont pas couverts à la hauteur des besoins ? quand le Pacte participe de la désorganisation des missions ? quand la porte est grande ouverte aux officines privées dans le champ de l'orientation ? quand l'information sur les formations est largement biaisée par l'économie marchande ?

Ces dernières années, avec son lot d'expérimentations tous azimuts pilotées par le MEN, les services d'orientation sous-dotés ont été fortement impactés et cette politique a bousculé les fonctions des Psy-EN.

Leur force d'adaptation dans les situations de travail au quotidien et la qualité de la réflexion collective entretenue par le petit groupe de militantes de la section (stages académiques et nationaux, groupes métiers), ont permis aux Psy-EN de traverser ces périodes de turbulence en s'appuyant sur leurs statuts et leurs missions redéfinis en 2017.

**AESH**

L'action vers les AESH a souvent été fédérale en raison de leur emploi à la fois dans le 1er et le 2nd degré, et de leurs employeurs variés. Les AESH sont actives au sein de la section académique avec un véritable secteur et sont présentes dans certaines sections départementales. Aussi bien dans le cadre collectif des instances académiques qu'en soutien individuel lors de sollicitations par mail ou au téléphone, leurs interventions ont été multiples : conseils aux collègues pour faire respecter leurs droits en matière d'affectations, dans le cadre calamiteux des PIAL ; interrogations sur le temps méridien, sur la prise en compte de la concertation, sur la prise en charge des frais de déplacements, sur le respect des notifications MDPH, sur le nombre insuffisant de personnels qui les gèrent (et l'harmonisation nécessaire à adopter), sur l'insuffisance des formations proposées...

Aux dernières élections professionnelles, la liste FSU à la CCP AED-AESH a progressé et conservé ses 3 sièges. La CCP actuelle, issue de ces élections, associe deux catégories qui diffèrent énormément et la FSU dénonce ce regroupement (augurant la mise en place du projet ARE). Au côté de deux AED (1 TIT + 1 SUP), quatre AESH (2 TIT + 2 SUP) effectuent un travail important de défense et d'accompagnement des collègues, notamment lors de CCP de licenciements, hélas en augmentation.

Afin de rendre visibles leurs conditions de travail dégradées et faire respecter leurs droits, les AESH ont réussi de belles mobilisations. Nous avons aussi incité les collègues à saisir le CHSCT-A puis les F3SCT, et les y avons accompagné-es.

Des stages fédéraux, proposés dans différents départements, ont permis de pointer l'impasse que constitue, par son extrême précarité, l'actuel modèle d'AESH et l'urgente nécessité de la création d'un véritable statut. Des mails d'information ont été envoyés à tout-es les AESH, avec des liens vers les publications spécifiques et les sites syndicaux, en s'appuyant sur les suppléments AESH des US. Nous avons également tenté de peser sur la grille de rémunération, dans le cadre cependant contraint de la fourchette indiciaire très étroite prévue par les textes.

Les 6200 AESH de l'académie ne sollicitent qu'encore trop peu les organisations syndicales. Pour leur permettre d'adhérer à moindre coût, la section académique a défendu une baisse des cotisations à 25€. De plus en plus d'adhérentes AESH siègent aussi désormais dans les CA. La période 2021-2023 s'est traduite par quelques avancées et gains syndicaux (CDIsation, accès à la SRIAS, primes REP-REP+...) : tout ceci est encourageant mais nous devons poursuivre et intensifier ce travail.

Premier objectif de la nouvelle équipe arrivée en 2021 : créer un collectif permettant de s'occuper de collègues non-titulaires, toujours plus nombreux-ses dans l'académie. Moins de 1700 il y a encore quatre ans, 2150 non-titulaires sont aujourd'hui dans notre académie : 99 % dans le 2nd degré, et à quasi parts égales entre les disciplines générales et professionnelles. Nous constatons que ce statut devient de plus en plus la "règle" alors que le nombre de collègues titulaires est toujours en baisse. Le secteur NT académique a donc déployé un réseau de non-titulaires à travers toute l'académie. Ainsi, tous les départements ont aujourd'hui un-e interlocuteur-trice SNES.

Second objectif : réussir les élections professionnelles de 2022.

Depuis les précédentes élections, la FSU avait 4 sièges (1 TIT + 2 SUP attribués au SNES – deux femmes et un homme). Avec le passage à plus de 2000 non-titulaires dans l'académie, il y avait donc 5 sièges de titulaires à se partager avec les dix autres organisations syndicales.

Ce fut une bataille de plusieurs mois, des visites dans la quasi totalité des établissements de l'académie, des rencontres, des dizaines d'appels, de mails afin de convaincre les collègues adhérent-es ou non de nous soutenir. Avec un taux de participation en baisse de 4 points, la FSU a recueilli 138 voix (contre 145 en 2018), représentant 34.5% des suffrages exprimés (37.5% en 2018) et a confirmé malgré tout sa place de première organisation syndicale de l'académie pour les non-titulaires (14 points de plus que la deuxième). Le gain du 3e siège sur 5 (titulaire) a été une satisfaction. Ces élections se tenant dans le cadre de la FSU, le SNES occupe 5 des 6 places (titulaires + suppléant-es).

Les élections de 2026 s'annoncent d'ores et déjà un moment-clé dans l'évolution du secteur non-titulaire car il faudra confirmer ces 3 sièges et pourquoi pas en gagner un quatrième !

Troisième objectif : continuer à être présent-es aux CCP et porter encore et toujours la voix des collègues.

Depuis 2011 et leur création, la FSU - et plus particulièrement le SNES - siège dans ces Commissions Consultatives Paritaires. Le nombre de CCP a augmenté et atteint désormais une dizaine de réunions par an. Ce sont autant de collègues, parfois dans des situations d'une extrême gravité, à qui l'administration propose le licenciement.

Suite à la loi de Transformation de la Fonction Publique, seul subsiste le Groupe de Travail de fin d'année et nous déplorons, à chaque instance, la perte du GT d'affectation, moment qui permettait aux élu-es de connaître et d'orienter les affectations des collègues en fonction de leurs vœux. Nous rappelons que cette décision est une interprétation de cette loi TFP de la part du rectorat. Pour autant, le GT de fin d'année reste un moment-clé, où nous nous battons pour permettre à des collègues (en CDD) de pouvoir continuer à enseigner au moins une année supplémentaire. Depuis 2021, nous réclamons également un GT de rentrée. Obtenu en novembre 2021, avec la promesse d'en voir un en janvier/février 2024, nous espérons qu'il soit annualisé et pérennisé rapidement.

Quatrième objectif : continuer le travail de syndicalisation et de formation des collègues.

Cette volonté se concrétise par l'organisation, avec les camarades du SNEP et du SNUEP, de stages non-titulaires. En 2023, trois de ces rencontres se sont tenues à Angers et à Nantes, amenant systématiquement de nouveaux-elles collègues à partager expériences et questions. Pour la première fois en 2023, le secteur a également organisé des réunions de rentrée (en visio) afin de pouvoir aider les non-titulaires qui se retrouvaient dans des situations compliquées (sans poste, pas assez d'heures, trop d'établissements et/ou de kilomètres ...). Le secteur a également publié son premier livret, véritable recueil des règles de fonctionnement et bons gestes à adopter tout au long de l'année, à destination des non-titulaires. Nous espérons d'ailleurs pouvoir publier très rapidement une seconde version, mise à jour, pour coller le plus possible à l'actualité brûlante de ces derniers mois.

Le secteur est également très présent sur les réseaux sociaux pour aider, au quotidien, des collègues qui ne connaissent pas encore le syndicat.

Nous constatons que ces engagements portent leur fruit puisque nous avons quadruplé le nombre de nos adhésions sur la période 2021-2023.



Entrée dans le métier

Avec la réforme des concours et l'élévation du niveau de recrutement au M2, les conditions de l'année de stage des enseignants et CPE ont été modifiées à la rentrée 2022. Par manque de moyens, de nombreux parcours DIU (stagiaires sans master MEEF) mutualisent leur formation et un nombre minimal de stagiaires est requis pour ouvrir un parcours. Par ailleurs, il n'y a pas d'heures de formation dédiées aux seules stagiaires à temps plein. Les démissions sont en constante augmentation, démontrant que nombre de stagiaires sont en souffrance. Enfin, la crise sanitaire a été le prétexte pour entraver notre présence dans les locaux de l'INSPE et par là même l'expression du droit syndical.

A travers le collectif académique, nous continuons à échanger en FSU. Nous mutualisons nos initiatives, élaborons du matériel commun (tracts, publications) et menons des actions ensemble : permanences hebdomadaires dans les locaux de l'INSPE, stage « Stagiaires », courriers et audiences...

Nous avons continué à nous appuyer sur les S1 en établissement pour récolter, avant chaque rentrée, les informations utiles aux stagiaires et pour diffuser nos publications durant l'année.

Le suivi des stagiaires est donc effectif, de la préparation au

concours jusqu'à la titularisation : informations lors des écrits et des affectations en stage, veille par mail durant l'été, interventions au rectorat (en juillet 2022, courrier à la rectrice sur certaines affectations scandaleuses), préparation de la rentrée des stagiaires et présence du SNES lors de l'accueil institutionnel fin août puis à l'INSPE toute l'année, permanence téléphonique et dans nos locaux, stage fédéral « Stagiaires » juste avant le mouvement Inter, envoi régulier de mails, articles spécifiques sur le site... Il faudra réfléchir à la fidélisation de ces stagiaires lorsqu'ils deviennent néo-titulaires.

Alors qu'aucun bilan des réformes Blanquer sur la formation initiale et l'entrée dans le métier n'a été tiré, qu'elles ont considérablement dégradé la situation des étudiant·es et des lauréat·es des concours en réduisant le volume de formation, et que le manque d'attractivité de nos métiers est toujours aussi criant, le MEN envisage pour 2024 un concours en L3 suivi de deux années de formation rémunérées. Les futurs personnels de l'enseignement doivent avoir un haut niveau de qualification disciplinaire et une formation professionnalisante à l'Université, seuls viatiques pour assurer leur autorité et préserver leur liberté professionnelle en les rendant concepteurs·trices de leur métier. Le SNES continue de revendiquer le concours en M2 avec des pré-recrutements dès la licence.

Retraité·es

Les retraité·es membres du SNES des Pays de Loire, organisés en sections syndicales départementales, sont partie prenante des SFR (sections fédérales des retraités de la FSU). Ils participent, au sein des instances du SNES, à l'élaboration des mandats comme à leur mise en application. Leur investissement est plus spécifique dans les domaines relatifs à la santé et à la protection sociale.

Prenons l'exemple de la perte d'autonomie : la France compte aujourd'hui 1,5 million de personnes de 85 ans et plus ; près de 800 000 sont accueillies en EHPAD. A l'horizon 2050, elles seront 4,8 millions. Ces chiffres soulignent le besoin impérieux d'une politique publique de prise en charge des personnes âgées. Ce ne sont pas les quelques mesures cosmétiques

annoncées récemment par le gouvernement, comme le report depuis 2017 de la promesse de campagne d'E. Macron d'une « loi grand âge », qui constitueront une véritable réponse. En agissant en intersyndicale, dans chacun des départements, pour la création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie financé à 100% par la sécurité sociale, nous participons aux luttes contre la dégradation des services publics. Notre revendication d'une augmentation de 10% des pensions s'inscrit aussi dans la lutte des actifs pour une réelle revalorisation des salaires sans primes ni Pacte.

Au sein des CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), nous dénonçons, dans chaque département et en intersyndicale, le carcan budgétaire imposé, notamment aux personnels de

santé. Le PRS (Projet Régional de Santé 2023-2028) a été combattu dans chacun des départements par les représentant·es de la FSU : certains départements ont émis un avis négatif et l'instance régionale CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) a exprimé des « réserves fondamentales » et alerté sur « les moyens financiers indispensables » sans lesquels « la mise en œuvre du PRS et la création de solutions sont impossibles ».

Ces quelques exemples illustrent que l'action des retraité·es du SNES s'inscrit totalement dans la démarche du SNES et de la FSU dans notre Académie.



**ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN**

Crise sanitaire

Cette période a été marquée à partir d'avril 2021 par les suites de la crise. Dans notre académie comme ailleurs, beaucoup de personnels écartés en raison de la pandémie n'ont pas été remplacés : de nombreuses classes sont restées sans enseignant-es. La pression s'est encore accrue sur les vies scolaires ainsi que sur les enseignant-es en ASA du fait de leur vulnérabilité. La section académique, et notamment le secteur Emploi, a soutenu et accompagné les personnels auxquels le MEN a demandé de faire toujours plus avec moins de moyens.

Défense de la laïcité

Un courrier intersyndical, à l'initiative du SNES-FSU, dénonçant la tenue des épreuves du baccalauréat dans des établissements privés confessionnels de l'académie a été envoyé au Recteur le 10 juin 2021. Celui-ci a refusé de revenir sur sa décision et la section académique a appelé les personnels à se mettre en grève le premier jour des épreuves, pour dénoncer cette mesure allant à l'encontre des principes de laïcité. Des manquements ont d'ailleurs été constatés.

Le bac Blanquer

La mauvaise gestion de la crise sanitaire a totalement désorganisé la session 2021. La section académique a dénoncé cette situation auprès du rectorat et lors d'une conférence de presse. Nous avons obtenu une extension du délai de correction de 24 heures, pour les copies de philosophie. Le secrétariat académique s'est aussi adressé au recteur en juillet afin de signaler les conditions de travail particulièrement dégradées des professeur-es de Lettres pendant les examens.

La rentrée 2021 s'est encore déroulée sous le règne de l'impréparation malgré le « Tout est prêt » du ministre. Nous avons relayé la contestation et soutenu le vaste mouvement unitaire de mobilisations dans l'Education jusqu'au départ de Blanquer. En mai 2022, le SNES a été reçu en audience au rectorat sur les examens du Bac et du DNB. Nous sommes notamment intervenu-es sur les conditions, le cumul, les délais et la rémunération des corrections. Nous avons aussi dénoncé le courrier inacceptable d'un IPR de SES exigeant des collègues un travail de correction le week-end.

Contre la réforme des retraites

La section académique, avec les sections départementales, la FSU et l'intersyndicale dans son ensemble, a pris toute sa place dans l'organisation des nombreuses mobilisations contre la réforme des retraites et le recul à 64 ans, de janvier à juin 2023. Le SNES a par ailleurs apporté son soutien aux adhérent-es grévistes en finançant, à partir de la deuxième journée de grève, un montant de 30€ par jour.

Revalorisation mensongère

Non seulement la section académique a relayé les appels à se mobiliser pour les salaires, le pouvoir d'achat et l'emploi durant toute la période mais elle s'est aussi totalement investie pour informer les collègues et dénoncer la communication fallacieuse des ministres successifs (Blanquer puis Attal) vantant la revalorisation de nos carrières : artifice du Grenelle de l'Education en 2022, promesses non tenues du candidat Macron puis danger du Pacte en 2023. Les militant-es ont animé de nombreuses Heures d'Information Syndicale et un diaporama dénonçant l'imposture du Pacte a été élaboré puis diffusé aux adhérent-es sur la liste tousS1.

Égalité femmes-hommes et lutte contre les VSS

La section académique participe et appelle à participer chaque année, avec l'intersyndicale CGT, FA-FP, FSU et Solidaires, à la journée internationale de lutte pour les droits des femmes le 8 mars et à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre.

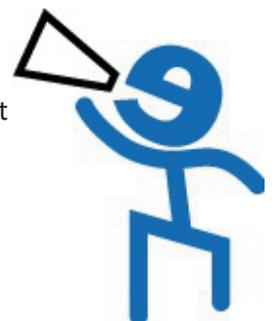
Luttes locales

La section académique, avec les sections départementales, a soutenu des luttes locales ou des collègues victimes de management autoritaire.

Quelques exemples : animation d'HIS pour accompagner les collègues dans les transferts et mutations lors de fermetures et fusions d'établissement (85 et 44) ; interpellation du recteur et du ministre pour soutenir un collègue CPE muté « dans l'intérêt du service » (44) ; accompagnement de collègues dans le cadre d'un management autoritaire (lycée 72) ; interpellation de la rectrice, article sur le site académique et lettre au ministre pour réclamer le classement en REP+ d'un collège (44) ...

Formation continue

En octobre 2023, le secrétariat académique est intervenu auprès de la rectrice (courrier et audience) et de la directrice de l'EAFIC pour dénoncer les formations sur temps de vacances.



Propositions de modifications du Règlement intérieur présentées au Congrès académique sur les articles 9, 11, 12 et 18 le 19 février 2024.

Pour rappel : Article 9

La C.A. se réunit au moins une fois par trimestre de l'année scolaire, sur convocation du bureau et chaque fois que la situation l'exige.

La réunion de la C.A. est de droit à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

Le Bureau peut convoquer en conseil syndical une C.A. élargie aux secrétaires de S.2. et de S.1.

Le bureau du S.3. peut convoquer en assemblée générale tout ou partie des syndiqué-e-s de l'académie pour l'examen de problèmes particuliers.

Proposition de modification statutaire n°1 sur l'article 9 :

La C.A. se réunit au moins une fois par trimestre de l'année scolaire, sur convocation du secrétariat académique ou du bureau académique, et chaque fois que la situation l'exige. La réunion de la C.A. est de droit à la demande d'au moins un tiers de ses membres. Le bureau académique ou le secrétariat académique peuvent convoquer en conseil syndical une C.A. élargie aux S.1. Le secrétariat académique ou le bureau académique, peuvent convoquer en assemblée générale tout ou partie des syndiqué-es de l'académie pour l'examen de problèmes particuliers.

Pour rappel: Article 11

La C.A. élit en son sein un bureau à la représentation proportionnelle de chaque liste à la plus forte moyenne. Ce bureau comprend au moins un-e secrétaire et un-e secrétaire adjoint-e appartenant à la plus forte liste, un-e trésorier-ère et un-e trésorier-ère adjoint-e.

Le bureau se réunit au moins une fois par mois les mois où la C.A. ne se réunit pas et chaque fois qu'il est nécessaire à l'initiative du secrétariat.

Pour l'aider dans sa tâche, le bureau peut désigner des membres de la C.A. comme responsable des différentes catégories ou secteurs. Ces membres travaillant sous la responsabilité du bureau académique.

Proposition de modification statutaire n°2 sur l'article 11 :

Le bureau académique est l'organe exécutif des décisions de la C.A. Il est élu par la C.A., à la représentation proportionnelle de chaque liste à la plus forte moyenne. Les membres du secrétariat académique et les secrétaires de S2 sont invité-es à y participer. Lorsqu'un secrétaire départemental est également secrétaire académique, un autre membre du bureau de S2 peut siéger au bureau académique au titre du département. Le bureau se réunit au moins une fois par mois les mois où la C.A. ne se réunit pas et chaque fois qu'il est nécessaire, à l'initiative du secrétariat académique. Pour l'aider dans sa tâche, le bureau peut désigner des membres de la C.A. comme responsables des différentes catégories ou secteurs, ces membres travaillant sous la responsabilité du bureau académique.

Pour rappel : Article 12

Le secrétariat académique est chargé d'expédier les affaires courantes, de représenter la section académique auprès des pouvoirs publics, de l'administration et de toutes les organisations.

Proposition de modification statutaire n°3 sur l'article 12 :

Le Bureau Académique désigne le secrétariat académique qui est composé d'un-e secrétaire général-e (ou plusieurs, en co-secrétariat), un-e secrétaire général-e adjoint-e, un-e trésorier-e et des militant-es disposant d'une décharge S3. Sous la responsabilité du Bureau académique, le rôle du secrétariat académique est de mettre en œuvre les décisions de la C.A., d'animer la vie syndicale dans l'académie, de représenter la section académique auprès des pouvoirs publics, de l'administration et de toutes les organisations.

Pour rappel : Article 18

Le S.3. de Nantes publie un bulletin académique paraissant quatre ou cinq fois par an.

Ce bulletin est placé sous la responsabilité du-de la secrétaire académique qui est considéré-e comme directeur-trice de publication.

Chaque numéro du bulletin comprend une tribune libre dont les principes de fonctionnement sont arrêtés par la C.A. et dont la mise en œuvre pratique est arrêtée par le B.A.

Proposition de modification statutaire n°4 sur l'article 18 :

La section de Nantes publie un bulletin académique paraissant quatre ou cinq fois par an, avec au besoin des suppléments spéciaux.

Ce bulletin est placé sous la responsabilité d'un ou d'une secrétaire académique qui est considéré-e comme directeur/directrice de publication. Chaque numéro du bulletin comprend une tribune libre dont les principes de fonctionnement sont arrêtés par la C.A et dont la mise en œuvre pratique est arrêtée par le Bureau académique.

2021-2023 des années riches de luttes



Luttes contre la calamiteuse gestion de la pandémie dans les établissements par J-M. Blanquer dont l'arrogance s'est fracassée contre un mouvement social massif en janvier 2021. Luttes inlassables pour une véritable revalorisation indiciaire et contre tous les artifices du pouvoir macroniste pour la refuser, à l'instar du Pacte, et dont l'échec est aujourd'hui patent. Luttes opiniâtres pour que les collègues AESH puissent obtenir le statut auquel elles ont droit, une revalorisation enfin digne et la reconnaissance d'une institution qui les méprise trop souvent. Luttes, bien sûr, contre la brutale et injuste réforme des retraites, avec des mobilisations massives et un soutien populaire jamais démenti contre lequel l'exécutif a choisi de passer en force.

Le SNES-FSU a pris une part active à ces mobilisations, souvent en parfait accord avec d'autres organisations syndicales partageant ses objectifs de transformation sociale, et surtout, fort de la confiance des personnels qu'ils et elles ont renouvelée lors des dernières élections professionnelles.

Cette confiance trouve sa source dans la pratique d'un syndicalisme ancré dans les établissements scolaires, en prise avec les réalités de nos différents métiers, œuvrant aux côtés des personnels, pour la défense de leurs droits face à une administration trop souvent indifférente voire maltraitante. Un syndicalisme qui n'impose pas ses vues verticalement mais conseille et accompagne les collègues, souvent en plein désarroi, et s'interrogeant sur le sens perdu d'un métier dont l'exercice est de plus en plus difficile.

C'est cet ancrage fort sur le terrain, que nous revendiquons à **Unité et Action**, qui permet au SNES-FSU d'intervenir avec détermination, force et pertinence dans les différentes instances pour dénoncer la dégradation continue des conditions d'exercice et les conséquences délétères de politiques qui ne peuvent mener qu'à un désastre et à la casse de l'École publique.

C'est en particulier dans ces instances que le SNES-FSU mène un combat permanent en faveur des non-titulaires, enseignant.es et non-enseignant.es, afin de faire reculer la précarité qui se généralise et l'arbitraire dont use et abuse trop fréquemment l'administration.

Nos luttes n'ont pas été, hélas, toutes couronnées de succès. Beaucoup reste à faire. De lourdes menaces planent plus que jamais sur l'École et nos métiers, à commencer par la réforme du collège annoncée par G. Attal, dont la finalité idéologique est bien le tri et l'assignation sociale dont pâtiraient d'abord les plus modestes. Pour nous y opposer victorieusement, nous devons continuer à promouvoir une autre vision de l'École, de la formation initiale et continue des enseignant.es et des conditions de prise en charge des élèves.

Militant.es **Unité et Action**, nous savons d'expérience que le succès des luttes à venir passe d'abord par un travail, au plus près du terrain, de construction des revendications et de l'action, seul susceptible d'entraîner l'adhésion et la mobilisation.

C'est avec cette conviction que nous appelons tou.tes les syndiqué.es à investir ce moment de démocratie interne qu'est le congrès académique, à s'exprimer par le vote sur les rapports qui leur sont soumis, à peser ainsi sur les orientations de leur syndicat en dotant leurs représentant.es au congrès national de mandats représentatifs de leurs aspirations et, plus largement, à s'impliquer, dans la mesure de leurs possibilités, dans la vie du SNES-FSU.

Pour un syndicalisme réaliste, qui œuvre avec détermination pour une amélioration des conditions de travail de tou.tes les enseignant.es, CPE, Psy-EN, AED et AESH, pour une revalorisation indiciaire générale,

Pour un syndicalisme de luttes construites avec les collègues et non à leur place,

Pour un syndicalisme qui se bat sans relâche pour une véritable école inclusive,

Pour un syndicalisme qui lutte avec intransigeance contre les violences sexistes et sexuelles,

Pour un syndicalisme indépendant, qui se fixe pour horizon l'unification des forces syndicales souhaitant transformer radicalement la société, pour que celle-ci soit plus juste et solidaire, en tous points opposée aux projets d'extrême droite,

Pour un syndicalisme qui se bat sans relâche pour une École démocratique, laïque et émancipatrice, où chacun.e a sa place, quel que soit son milieu d'origine,

Votez Unité et Action !

**Votez pour les rapports d'activité et les rapports financiers (académiques et nationaux)
qui vous sont proposés !**



Contribution de l'École Émancipée au Rapport d'Activité Académique (RAA)
du Snes-FSU de l'académie de Nantes (S3)

Analyser les défaites d'hier, préparer les victoires de demain !

Le RAA proposé par la direction Unité & Action décrit le fonctionnement de la section depuis 3 ans mais sans réelle analyse et sans tirer le bilan de l'orientation U&A académique et nationale. L'École Émancipée reconnaît le travail syndical accompli par les camarades U&A, mais propose une autre appréciation de l'action du SNES.

2021-2024 : de nouvelles mobilisations, et encore des défaites

Les 14 manifestations du premier trimestre 2023 ont débouché sur une défaite du mouvement social qui sanctionne la stratégie des syndicats français. S'ils ont su enfin s'unir dans la durée et organiser des manifestations monstres, les taux de grévistes quant à eux se sont rapidement érodés. Si bien que Macron a pu conclure que « la mise à l'arrêt de la France » le 7 mars n'ayant pas eu lieu, il avait le champ libre pour passer en force malgré l'unité syndicale. Cela constitue un précédent qui doit nous alerter. La grève de masse est bien notre mode d'action le plus efficace. Dans l'Education, la sortie de la crise sanitaire s'est accompagnée d'une carence d'école historique. Le nombre de postes non pourvus et de remplacements non assurés ont fait perdre des millions d'heures de cours aux élèves. La mobilisation a culminé lors de la grande manifestation du 13 janvier 2022. Mais cette journée isolée et sans lendemain a laissé le champ libre à la reprise des réformes Blanquer puis Ndiaye dont le « pacte » signe un nouveau coup porté à notre combat pour la réduction du temps de travail et entérine la poursuite de la baisse des salaires.

La section académique défend les personnels mais manque des occasions collectives de gagner

Dans ce contexte, les militant·es du S3 s'appliquent à répondre aux sollicitations des collègues, les informent et les défendent souvent au prix d'un temps qui dépasse leurs décharges. C'est un travail précieux qui est parfois l'occasion d'amener les collègues à remettre leurs problèmes particuliers en contexte et à se syndiquer.

Nous pensons cependant que ces tâches surmobilisent certain·es militant·es au détriment de leur disponibilité pour les luttes collectives (départementales, académiques, d'établissements) qui elles aussi sont efficaces pour calmer les ardeurs managériales de l'employeur, a fortiori depuis que les commissions paritaires où siègent les syndicats ont perdu leurs prérogatives. De ce point de vue, l'action syndicale du S3 est déséquilibrée.

Ainsi, pour étendre les luttes des établissements, des circulaires régulières¹ ont manqué, avec argumentaires, état des mobilisations, rendez-vous, sur les questions qui ont mobilisé les personnels : classes surchargées, locaux vétustes, management brutal, non prise en compte des élèves ULIS dans les effectifs.

Un défaut d'analyse stratégique

Le SNES compte sur sa capacité défensive mais sous-estime l'efficacité de la propagande de l'État qui l'oblige à caler son calendrier d'action sur le sien. Les stages syndicaux font l'analyse des réformes mais travaillent peu la réflexion stratégique (contre-propositions, alliances, batailles idéologiques, actions). Elle permettrait pourtant à l'important travail avec les non-titulaires de déboucher sur des luttes ; d'engager le SNES dans la mutualisation/discussion d'outils professionnels pour consolider ce qui nous unit et donner du sens à nos résistances ; d'investir le chantier stratégique trop négligé de l'alliance avec les parents d'élèves pourtant présents lors de la grève du 13 janvier 2022 ou des mobilisations des collègues en 2022-23 en Loire-Atlantique...

Enfin, dans un contexte de recul de la syndicalisation, le SNES ne peut compter sur ses seules forces. Au-delà de la nécessité d'investir le champ fédéral et interpro, il doit construire des cadres de mobilisation larges, incluant les non-syndiqué·es, pour élaborer l'action avec tous les personnels : priorités revendicatives, calendrier, façons d'alléger le coût de la grève... Quelques exemples de grèves victorieuses sur les salaires au Canada ou en Allemagne montrent le chemin.

nous appelons à l'abstention sur le rapport d'activité

et proposerons un projet syndical différent au congrès et lors du vote d'orientation

eesnesnantes@laposte.net

¹ Il n'est pas sûr que les médias électroniques, utiles pour informer, aient la force d'entraînement qu'on leur prête implicitement dans la première partie du RAA.

Les exercices comptables sont calés sur une année scolaire : ils débutent le 1er septembre et se terminent le 31 août suivant. C'est pourquoi l'année en cours 2023-2024 n'y figure pas. Le présent rapport financier du S3 de Nantes porte sur les trois années précédentes (avec l'année 2022-2023 en fin de vérification par notre comptable et le commissaire aux comptes du Snes national).

Après quelques variations de notre effectif de syndicalisation depuis 4 ans, nous avons retrouvé en 2022-2023 le meilleur niveau depuis 2019. L'année 2021-2022, marquée par une baisse d'adhérent·es, a un bilan déficitaire, notamment comme c'est une année de congrès qui a aussi un coût salarial élevé. L'année 2022-2023 inverse la tendance, malgré des frais fixes en hausse. Pour celle-ci, il faut préciser que le bilan annuel est largement positif du fait du départ à la retraite de notre secrétaire administrative (Hélène) et de son non remplacement pour le moment. Sans cette économie structurelle, le déficit serait important, d'autant que sur cette année d'élections professionnelles (décembre 2022), le montant des publications est toujours plus fort (un exemplaire spécifique de notre bulletin est envoyé à toute la profession).

Par ailleurs, le soutien aux camarades grévistes a été renforcé et a montré son intérêt puisqu'il a presque été décuplé sur les deux dernières années d'exercice.

D'une manière générale, les frais militants, comme les versements aux S2 pour l'année 2022-2023, sont en nette hausse, notamment du fait de l'augmentation des déplacements et de la révision des montants des prises en charge (frais de repas et de transport). Il en est de même pour les affranchissements, le bulletin, les impôts, les frais bancaires, les dépenses énergétiques récentes (malgré un renouvellement des radiateurs de nos locaux), ... mais nous étudions les solutions pour limiter cet impact.

Par exemple, le changement de société de ménage nous a permis de faire des économies. La question de l'embauche d'une nouvelle secrétaire se pose, mais notre marge de manœuvre reste faible, même si nous stabilisons nos frais fixes, profitons de nos réserves et tentons de faire des économies.

En effet, nos recettes viennent exclusivement des adhésions de l'académie et des intérêts de nos deux comptes épargnes (Crédit Mutuel et Banque Postale). Nous versons une part significative de nos adhésions (65 % environ) au S4, puisque c'est au niveau académique qu'on les encaisse. Il faut donc continuer à être volontaristes en terme de syndicalisation à tous les niveaux, dans un contexte bien difficile avec la disparition des commissions paritaires, l'inflation et la baisse de notre pouvoir d'achat.

RECETTES			
	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cotisations	362 860 €	351 710 €	360 717 €
Fonds mutualisés ou soutiens grève	158 €	0	1 900€
Produits financiers	470 €	416 €	0 €
Total RECETTES	363 488 €	352 126 €	362 617 €

DÉPENSES			
	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Versements au S4 :			
- Cotisations	230 344 €	225 759 €	231 380 €
- Autres (assurance, SMS)	1 458 €	1 409 €	1 200 €
Versements aux cinq S2	14 000 €	13 000 €	18 000 €
Affranchissement	7 107 €	4 222 €	9 067 €
Communication	4 566 €	4 885 €	4 817 €
Fournitures dont papeterie	2 252 €	2 111 €	2 217 €
Frais militants	9 030 €	18 395 €	23 114 €
Frais Congrès Acad et Nat	446 €	3 840 €	187 €
Soutien grève	0 €	350 €	3 390 €
Énergie (eau, gaz, électricité)	4 200 €	3 922 €	5 513 €
Impôts	3 481 €	3 362 €	3 668 €
Salaires et charges	56 024 €	58 367 €	33 €
Publications (bulletin SPL)	9 838 €	6 384 €	15 855 €
Documentation	1 342 €	532 €	220 €
Maintenance	180 €	278 €	0 €
Frais de copropriété	1 371 €	1 339 €	1 549 €
Entretien (ménage locaux)	2 594 €	1 601 €	980 €
Travaux	0 €	913 €	117 €
Frais bancaires	496 €	589 €	605 €
Dotation aux amortissements	1 395 €	1 670 €	0 €
TVA/abonnement	281 €	199 €	200 €
Total DÉPENSES	350 405 €	353 127 €	321 912 €

BILAN GLOBAL	13 083 €	- 1 001 €	40 705 €
--------------	----------	-----------	----------

ÉTAT DE LA SYNDICALISATION	
2019-2020	1 804
2020-2021	1 817
2021-2022	1 762
2022-2023	1 827



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** :
 Laurent Blancs, Christelle Blayo, Katia Brunet, Bernard Camélio, Cécile Delianne, Xavier Hill,
 Françoise Ménard, Céline Pella, François Peschard, Geoffrey-Gaylord Remaud.